

Département du

Pas-de-Calais

**COMMUNE D'ESQUERDES**

Arrondissement de

Saint-Omer

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU Jeudi 20 Décembre 2016

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Vallée et des Monts sera dissous.

La compétence « eau potable » sera alors confiée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Le conseil Municipal approuve la durée de la convention de prestations de service fixée à une année renouvelable deux fois, mais la commune aura la faculté de la résilier par anticipation en cas de transfert de sa compétence à une autre structure.

Vu pour être affiché le **Vendredi 27 Décembre 2016**, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriale

A **ESQUERDES**  
(sceau de la mairie)

Le **27 Décembre 2016**



Le Maire  
(Signature)

MAIRIE – 1048, rue B. Chochoy – 62380 ESQUERDES  
Tél : 03.21.93.25.16 – Fax : 03.21.93.85.22